

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT**

Séance du 1er avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO, Emeline VIGROUX, Mme PIRON Flavie

Messieurs Pascal HEBRARD, Alain TROUCHE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS et Frédéric ORGUEIL Jean-Marc BALARAN

Absent excusé : Max ESCAFFRE (donne pouvoir à Madame BEZIO Emilie)

Absents :

Date de la convocation : le 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 12
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

**D07 - MAJORATION TARIF GARDERIE DU SOIR EN CAS DE DEPASSEMENT
DE L'HORAIRE DE FERMETURE**

Madame La Présidente rappelle aux élus que lors de précédents comités syndicaux, le sujet du retard de certains parents arrivant après l'heure de la fermeture à la garderie du soir à Sainte-Croix avait été abordé.

Une délibération avait d'ailleurs été prise lors du comité syndical du 7 septembre 2022 fixant une majoration de 5€ par tranche de 10 minutes entamée en supplément du prix habituel de la garderie.

Madame La Présidente informe les élus que ce problème est à nouveau de circonstance et qu'il ne s'agit pas de retards ayant des motifs exceptionnels et justifiés.

Madame La Présidente indique que ces retards impactent l'organisation du personnel employé et ont une retombée financière sur le syndicat (frais de personnel et de fonctionnement).

Après délibération, les élus décident qu'une sanction financière sera appliquée en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à raison de 10 euros par tranche de 15 minutes entamée en supplément du prix habituel appliqué.

Cette nouvelle majoration sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2025 et figurera dans le règlement intérieur de l'année scolaire 2025/2026. Ce règlement sera consultable en ligne sur le site Internet du syndicat ou sera distribué en mains propres en cas d'impossibilité d'accès à l'outil informatique.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO

S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le